

École élémentaire Lucie Aubrac Colomiers

Protocole reprise pour tous du 22 juin au 3 juillet

Pour cette troisième phase du déconfinement qui commence le 15 juin, le protocole sanitaire est assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

La principale évolution du protocole sanitaire concerne l'assouplissement des règles de distanciation physique dans les écoles et les collèges. Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles.

CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ET ÉVOLUTION DES MESURES PRISES

1/ Les nouvelles règles de distanciation physique

La règle indicative de surface de 4m² par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs.

ÉCOLE MATERNELLE

A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe **aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos** (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. **En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Dans les écoles élémentaires et les collèges, le principe est la distanciation physique **d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible**, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. L'organisation de la classe à l'air libre est donc une possibilité encouragée. Tous les espaces de l'établissement peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...), y compris pour proposer d'autres activités. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet

absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. **La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.**

2/ L'application des gestes barrières

Les gestes barrière continuent d'être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains reste essentiel. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. **Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.**

3/ Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire (en école primaire, en collège et en lycée) pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. **Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.**

4 / La limitation du brassage des élèves :

La stabilité des classes et des groupes d'élèves limite le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation du virus. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. **Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe est réduite comme à l'école maternelle ou, le cas échéant, à l'école élémentaire et au collège**
La circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements des élèves sont limités, organisés et encadrés. Une salle est attribuée à chaque classe.

→ Récréations

Les récréations sont organisées par classes ou groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière : les

services de récréation sont échelonnés afin de limiter le brassage des groupes classes sur un même lieu.

→ Restauration

Elle est organisée dans les lieux habituels et doit être privilégiée.

Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les écoles maternelles.

S'agissant des élèves des écoles élémentaires et des collèges, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'une même classe ensemble et de respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres groupes.

5/ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériel :

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

ENTREES ET SORTIES ET HORAIRES :

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs, auxquels il est demandé de porter un masque grand public, peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains.

L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement sont étalés dans le temps selon les modalités ci-dessous :

Horaires du matin :

Heure	Classe 1	Lieu	Classe 2	Lieu
8h15-11h15	CPMB	Entrée ALAE	CM2AB	Portail Gauche Lignes bleues
8h20-11h20	CE1 CS	Entrée ALAE	CM1 CH	Portail droit Lignes rouges
8h30-11h30	CP VN	Entrée ALAE	CM2JL	Portail Gauche Lignes bleues
8h35-11h35	CE1 KGT	Entrée ALAE	CM1 SD	Portail droit Lignes rouges
8h45-11h45	CP GP	Entrée ALAE	CM2 CH	Portail Gauche Lignes bleues
8h50-11h50	CE1 BD	Entrée ALAE	CE2 ASL	Portail droit Lignes rouges
9h00-12h00	CE2 HT	Entrée ALAE	CM1IBAC	Portail Gauche Lignes bleues
9h05-12h05	CE2MS	Entrée ALAE	CE1/CE2EJI	Portail droit Lignes rouges

Horaires de l'après midi :

pour tous de 13h45 à 16h00

Sorties à 16h00 : (pointillés au sol pour les parents)

Le long du gymnase :

CPMB, CPGP, CE2 MS, CE2HT, CE1CS

Coté garage à vélos :

CPVN, CE1KGT, CE1BD

Sortie principale (grille) :

Classes de CM1 et CM2

CE2ASL et CE1/CE2

Les cours auront lieu **du lundi au vendredi (y compris le mercredi matin)**

Pas d'ALAE le matin. Nous restons sur ce qui est déjà en place avec un échelonnement des arrivées entre 8h15 et 9h05.

Cet échelonnement des arrivées et des départs est également conservé le mercredi matin.

Il n'y aura pas d'accueil périscolaire le matin excepté pour uniquement les enfants inscrits au service de garde exceptionnel.

ORGANISATION ALAE DU SOIR

Le service d'ALAE sera mis à la disposition des familles de 16h00 à 18h00 après la classe.

SERVICE ALAE DU MERCREDI

Le service de garderie fonctionnera de manière habituelle dans toutes les écoles jusqu'à 12h30.

Il n'y a pas de centre aéré ou de service de garde exceptionnel le mercredi après-midi au-delà de 12h30.

Les parents restent à l'extérieur de l'école pour les entrées et sorties des élèves.